



## Direction régionale d'Auvergne-Rhône-Alpes



REÇU LE

24 SEP. 2020



MAIRIE DE VAL DE CHAISE

Mairie de CONS-SAINTE-COLOMBE  
PL DE L' EGLISE

74210 CONS-SAINTE-COLOMBE

Dossier Suivi par :  
BOISTARD Alain  
Tél : 04 78 63 24 29  
CALVET Jérôme  
Tél : 04 78 63 24 72  
BERGERON-FAURE Laure  
Tél : 04 78 63 24 71  
VEAULIN Thomas  
Tél : 04 78 63 24 27  
Mèl : [dr69-division-des-enquetes-menages@insee.fr](mailto:dr69-division-des-enquetes-menages@insee.fr)

Lyon, le 16 septembre 2020  
N°2020\_20372\_DR69-SES69

**Objet : Enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages**

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une enquête statistique sur l'histoire de vie et le patrimoine des ménages. Pour certains ménages, l'enquête fait suite à celle pour laquelle ils avaient été sollicités en 2014 et 2017.

L'enquête est réalisée sur un échantillon d'environ 16 000 logements. Elle est obligatoire. Parmi ces logements, certains se situent dans votre commune. Ces ménages seront interrogés par un enquêteur (ou enquêtrice) de l'Insee muni(e) d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

Pour réaliser ces interviews, nos enquêteurs mettent en œuvre **un ensemble de mesures strictes en raison de la crise sanitaire, conformément aux recommandations du Ministère de la Santé**. Ils sont en particulier équipés de masques, de lingettes et de gel hydroalcoolique.

Encore plus que d'habitude, l'Insee a besoin de votre soutien pour faciliter le travail des enquêteurs sur le terrain dans ce contexte. Comme c'est souvent le cas, les enquêteurs peuvent être amenés à prendre contact avec vos services pour recueillir des informations qui permettront de faciliter la localisation d'un logement, ou de repérer un déménagement. Ils veilleront, lorsque c'est le cas, à appliquer rigoureusement les mesures sanitaires que vous-même avez mis en œuvre.

Ponctuellement les enquêteurs peuvent également être amenés à vous solliciter afin de disposer d'un bureau ou d'une salle de manière à réaliser une interview dans un lieu neutre à la demande de la personne enquêtée. Le contexte de la situation sanitaire pourrait conduire à des demandes de ce type plus fréquentes, face à une inquiétude plus forte à laisser entrer un enquêteur de l'Insee dans son logement. Il est important que les personnes sélectionnées pour participer aux différentes enquêtes y répondent. Votre collaboration dans ce domaine constitue une aide précieuse pour nos enquêteurs, et nous vous en remercions.

Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation. Elles servent uniquement à l'établissement de statistiques.


Le travail de l'enquêteur (ou enquêtrice) sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou par voie de presse. À cet effet, l'Insee met à votre disposition un kit de communication. Son contenu est détaillé en pièce jointe.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee : <https://www.insee.fr>.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional



Jean-Philippe GROUTHIER

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est **reconnue d'intérêt général et de qualité statistique**, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2020X073EC du Ministre de l'économie et des finances, valable pour l'année 2020 – Arrêté en date du 24/10/2019.

Cette enquête est **obligatoire**. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee). Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur au-delà de la collecte afin d'assurer un suivi de cohorte.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) que vous pouvez contacter à l'adresse figurant au bas de cette lettre. Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Ministère de l'économie et des finances 139 Rue de Bercy, 75 012 Paris. Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil.



**Mise à disposition d'un  
kit de communication pour accompagner l'enquête  
« Histoire de vie et patrimoine » 2020**

Pour informer les ménages sélectionnés et les inviter à répondre au questionnaire, l'Insee a mis en place une campagne de communication qui met l'accent sur l'utilité de cette enquête, et vous propose un kit de communication.

Le kit comprend :

- une nouvelle page spécifique décrivant cette enquête sur Insee.fr
- 2 bannières au format différent : carré (800 px) & rectangulaire (573\*90 px)
- une affiche au format A3
- un dépliant
- un communiqué de presse
- un programme de tweets
- une brève présentation de l'enquête

Tous ces supports sont téléchargeables, dès le 02 septembre 2020, à partir de la page dédiée sur Insee.fr <https://www.insee.fr/fr/information/2964509>

Nous vous suggérons, pour le site internet de votre collectivité :

- d'insérer une bannière sur votre site, faisant ainsi la promotion de cette enquête ;
- de mettre le lien URL sur cette bannière, vers la page dédiée à l'enquête « Histoire de vie et patrimoine » sur Insee.fr <https://www.insee.fr/fr/information/2964509> ;
- de reprendre les contenus de cette présentation de l'enquête si vous souhaitez écrire un article sur votre site.

Vous pouvez publier un article sur votre journal local en reprenant la présentation de l'enquête ou le communiqué de presse de l'Insee ou en vous en inspirant.

De notre côté, nous avons adressé ce communiqué à la presse institutionnelle et également à la presse spécialisée des collectivités fin juin.

L'affiche au format A3 pourrait être apposée à l'accueil de votre mairie. Vous pouvez l'imprimer à partir du PDF téléchargeable à l'adresse : <https://www.insee.fr/fr/information/2964509>

Et, si vous avez un compte Twitter, nous vous proposons une série de tweets à diffuser selon le calendrier de l'enquête, soit avec un lien vers la page dédiée sur Insee.fr, soit avec le visuel de l'enquête (Cf. images des bannières fournies).

L'Insee vous remercie de vos efforts pour accompagner la réussite de l'enquête Histoire de vie et patrimoine.

Si vous rencontrez des difficultés pour l'utilisation de ces outils, n'hésitez pas à nous contacter par mail : [communication-institutionnelle@insee.fr](mailto:communication-institutionnelle@insee.fr)



